


<p align="center">COMMUNE DE CASTELMAUROU</p>	<p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité</p>
<p align="center">M A I R I E D E</p> 	<p align="center">N° 102/2010-112</p>
<p align="center">ARRETE MUNICIPAL ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision totale n° 1 du PLU de Castelmaurou</p>	

Le maire de la commune de Castelmaurou,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-10, L. 123-11 et R. 123-19 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération en date du 11 septembre 2008 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 27 mai 2009 approuvant l'analyse territoriale et les orientations devant guider la révision du PLU ;

Vu la délibération en date du 28 juin 2010 du conseil municipal arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme;

Vu les pièces du dossier de révision du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance en date du 08 octobre 2010 de M. le président du tribunal administratif de Toulouse désignant Madame Isabelle ZUILI en qualité de commissaire-enquêteur.

ARRETE

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme arrêté de la commune de Castelmaurou pour une durée de 32 jours à compter du 15 novembre 2010.

Article 2 :

Madame Isabelle ZUILI domiciliée 7 rue Penent 31100 TOULOUSE exerçant la profession d'architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Castelmaurou, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 08h30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

Les Mardi, mercredi, et jeudi de 08H30 à 13H30 et de 13H30 à 17H30

Le vendredi de 08h30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Le samedi de 10H00 à 12H00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Article 4 :

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire-enquêteur à la mairie, ou à l'adresse suivante : Madame Isabelle ZUILI, 7 rue Penent 31100 TOULOUSE

Article 5 :

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie les :

- Lundi 15 novembre 2010 de 9h à 12h30
- Vendredi 26 novembre 2010 de 14h à 17h
- Samedi 4 décembre 2010 de 10 h à 12 h
- Jeudi 16 décembre 2010 de 14h à 17h30

Article 6 :

Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celles-ci dans les deux journaux suivants :

- la dépêche du Midi
- la voix du Midi

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie, mis en ligne sur le site de la mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Castelmaurou le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an.

**Fait à CASTELMAUROU
Le 26 octobre 2010**

**Le Maire
Magali SCHARDT**